

PARIETARIA OFFICINALIS POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

La drogue *Parietaria officinalis* est constituée par la plante entière fleurie fraîche *Parietaria officinalis* L.

DESCRIPTION DE LA DROGUE

Parietaria officinalis L. est une plante herbacée couverte de poils crochus non piquants, vivace par une souche épaisse.

La tige dressée, épaisse et rougeâtre, atteint parfois 1 m de hauteur ; elle est simple ou émet quelques ramifications. Elle porte des feuilles alternes, entières et pétiolées ; le limbe mou, ponctué et de forme ovale-losangique, est longuement atténué aux deux extrémités et mesure une dizaine de centimètres de long. Il présente une nervure principale et deux paires de nervures secondaires visibles.

À l'aisselle des feuilles, apparaissent des glomérules de petites fleurs verdâtres, polygames, groupées le plus souvent par 5 dans des bractées décurrentes ; la fleur femelle, au centre, est entourée par quatre fleurs mâles ou hermaphrodites. Le calice, de type 4, est campanulé et persistant ; il entoure 4 étamines à filets élastiques et un ovaire uniovulé donnant à maturité un petit akène noir, luisant et comprimé.

IDENTIFICATION

La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.

SOUCHE

La teinture mère de *Parietaria officinalis* est préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie fraîche *Parietaria officinalis* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

CARACTÈRES

Aspect : liquide de couleur verdâtre.

IDENTIFICATION

- A. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 1 mL de *solution de cobaltinitrite de sodium R*. Il se forme un précipité jaune cristallin.
- B. Déposez 1 mL de teinture mère à la surface de 1 mL de *solution de diphénylamine R*. L'anneau de séparation des 2 liquides est bleu foncé.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 0,5 pour cent m/m.

Chromatographie. Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice G R*.

Déposez sur une plaque, en bande de 10 mm, 40 µL de la teinture mère. Développez avec un mélange de 50 volumes d'acétate d'éthyle R, de 30 volumes de *méthyléthylcétone R*, de 10 volumes d'*acide formique anhydre R* et de 10 volumes d'*eau R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente généralement quatre bandes bleutées de R_f voisins de 0,10, 0,35, 0,45 et 0,70 et une à deux bandes rouges au front du solvant.

Pulvérisez sur le chromatogramme le *réactif au thymol sulfurique R*. Chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente une bande étalée rouge violacé comprise entre les R_f 0,05 et 0,15 et trois à quatre bandes rose violacé pâle comprises entre les R_f 0,20 et 0,40.

Sur un deuxième chromatogramme préparé dans les mêmes conditions, pulvérisez une *solution d'acide sulfurique R* à 100 g/L dans l'*éthanol à 96 pour cent R* et chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente une bande étalée brun violacé comprise entre les R_f 0,05 et 0,15, une bande rose de R_f voisin de 0,85 et une bande brune voisine du front du solvant.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.